

**Conférence de presse du sénateur Gaston Flosse
Demande d'audition comme témoin assisté par le juge Redonnet**

Mercredi 21 janvier 2009 – 10h

PREAMBULE

Merci d'avoir répondu à mon invitation. Le but premier de cette conférence de presse est de démonter le mécanisme d'une rumeur qui consiste à m'impliquer dans la disparition de Jean-Pascal Couraud.

Il est d'autant plus difficile de s'opposer à une rumeur qu'il me faut m'expliquer devant les médias qui, sous-couvert d'une pseudo information, véhiculent cette rumeur.

Il faut donc remonter à l'origine de cette rumeur. Si JPK a disparu en décembre 1997, ce n'est qu'en octobre 2004 qu'on a commencé à vouloir m'impliquer dans cette disparition. Je n'ai pas besoin de vous rappeler le contexte politique de l'époque. Nous étions en pleine discussion de la motion de censure du gouvernement d'Oscar Temaru et j'allais être réélu président de la Polynésie française.

Aujourd'hui, alors que le gouvernement de Gaston Tong Sang est en grande difficulté, on agite à nouveau cette affaire. On ressort à nouveau l'épouvantail Gaston Flosse, avec la complicité d'un gouvernement central dont l'objectif politique est clair : démanteler totalement les bastions chiraquiens outre-mer.

1. Le point de départ : une affaire de famille

JPK a disparu le 15 décembre 1997. Yves Fortunet, le rédacteur en chef de *La Dépêche*, qui n'est pas particulièrement un de mes soutiens politiques et qui connaissait bien JPK, a rappelé dans son édition du 15 janvier dernier que JPK avait laissé une lettre explicite à sa compagne (voir l'édito de *la Dépêche*). Cette lettre était glissée sous un crâne et déposée sur le lit conjugal.

Le témoignage de la maman de JPK, recueilli à l'époque par le même Yves Fortunet (voire extrait de « *Tahiti, l'espoir trahi* », de Yves Hauptert), laisse supposer que cette disparition est liée à une affaire d'adultère.

A t-il disparu comme il l'avait déjà fait sans avertir sa famille ? S'est-il suicidé en allant nager comme il avait l'habitude de le faire ?

Rappelons aussi que, contrairement à ce que disent les médias, JPK n'était plus journaliste au moment de sa disparition.

La Dépêche de Tahiti a déjà relevé cette contre-vérité : au moment de sa disparition en 1997, il y avait près de 10 ans que JPK n'exerçait plus ses talents de journaliste puisque de 1988 à 1991 il était chargé de communication dans le gouvernement d'Alexandre Léontieff, puis à partir 1991 et jusqu'à sa disparition, chargé de communication de Boris Léontieff à la mairie

de Arue. Il est faux de dire qu'il était journaliste à l'époque des faits. Il a été le collaborateur d'hommes politiques qui m'étaient opposés.

2. Le bruit qui court : une affaire politique locale de déstabilisation

Donc, entre 1997 et 2004, tout laisse supposer que JPK s'est suicidé. C'est d'ailleurs ce qu'avait dit Philippe Couraud devant le juge d'instruction chargé d'enquêter sur la disparition de JPK.

Je voudrais quand même vous rappeler quelques faits. Ce n'est qu'en octobre 2004, au moment où le Tahoeraa allait voter la censure du gouvernement d'Oscar Temaru, que l'on a commencé à parler du meurtre de JPK. Rappelez-vous de Hiro Tefaarere qui, en plein débat sur la motion de censure, a affirmé avoir entendu des voix monter du fond de l'océan. Ces voix, c'était celle de JPK qui lui « révélait » qu'il avait été assassiné.

C'est à ce moment que sont apparues les déclarations de Vetea Guilloux affirmant qu'il avait été témoin de l'enlèvement de JPK dans le quartier Paraita. Je ne reviendrai pas longuement sur la qualité de ce témoignage ni sur ceux qui l'ont inspiré ; Je vous rappelle seulement que la justice a jugé que c'était un faux témoignage et que Vetea Guilloux a été condamné à de la prison ferme. Ce jugement, il est vrai a été cassé. Mais ce n'est pas à raison du fond de l'affaire, mais uniquement en raison de l'importance de la peine de prison infligée.

Vetea Guilloux condamné, Philippe Couraud nous a affirmé qu'un témoin détenait un document vidéo qui montrait l'enlèvement de JPK. On attend encore de voir ce film. Par contre, je constate qu'entre temps, le 8 octobre 2004, Philippe Couraud, le frère de JPK, avait été nommé chef du service de l'Urbanisme sous le Taui, puis révoqué en février 2007 par Gaston Tong Sang. Il vient d'ailleurs d'être à nouveau révoqué de ses nouvelles fonctions de secrétaire général de la chambre d'agriculture.

3. Le bruit qui renaît : l'affaire devient une affaire politique nationale

Mais en matière de film, il y a mieux comme scénario. Après le vrai faux-témoignage de Guilloux, il faut en effet attendre 2006 pour que cette affaire rebondisse, en marge de l'affaire Clearstream, dont on sait aujourd'hui qu'il s'agit d'une manipulation politique.

A la suite de la perquisition chez le général Rondeau, on a commencé à entendre parler d'un pseudo compte de Jacques Chirac au Japon. Il n'en a pas fallu plus à Philippe Couraud pour monter ce film extraordinaire : qui dit Chirac dit Flosse : et c'est ainsi que l'on a dit que JPK enquêtait sur l'existence de ce compte japonais de Jacques Chirac et la manière dont il aurait été alimenté depuis Tahiti, alors même que personne aujourd'hui n'a pu établir que l'ancien président de la République avait un compte au Japon. JPK aurait donc enquêté sur ce compte, mais pendant près de 10 ans, personne n'a évoqué cette enquête.

Là, c'était une vraie trouvaille pour faire regonfler au niveau national une baudruche qui était complètement dégonflée. Depuis, on a eu les perquisitions à la DGSE, la levée du secret-défense sur les documents placés sous scellés. Mieux que dans James Bond !

Personne ne sait ce qu'il y a dans ces documents saisis à la DGSE, mais tout le monde en parle. Au fait, avez-vous demandé à Philippe Couraud ce qu'il y a dans ces documents ? Parce que lui, il a du les lire puisqu'il a accès au dossier d'instruction. Si c'était intéressant, vous ne

croyez pas qu'il vous aurait déjà tout raconté. Que la teneur de ces documents serait dans les journaux ?

Depuis le début de l'année, et notamment au travers de deux dépêches écrites par le correspondant local de l'AFP, Erick MONOD, par ailleurs membre du *Comité de soutien pour la recherche de la vérité sur JPK*, je suis à nouveau mis en cause dans cette affaire.

Ces deux dépêches de l'AFP s'appuient sur de simples déclarations de la famille de Jean-Pascal Couraud, et plus exactement de son frère Philippe, à partir d'une lettre qui a été trouvée à mon domicile lors d'une perquisition qui s'est effectuée au mois de septembre dernier.

Pour Philippe Couraud et son avocat, cette lettre constituerait un élément nouveau de l'enquête, de nature à prouver que JPK a été assassiné par des membres du GIP. Par ailleurs, de manière insidieuse, on essaie de faire peser cette responsabilité sur ma personne.

Ce document comme l'a confirmé Maître Gatti, l'avocat de la famille Couraud, personne ne peut attester de son auteur, ni de la véracité de ce qui est écrit. Je cite Maître Gatti dans *Les Nouvelles* du 30 décembre 2008 : « *on n'est pas totalement certain de la provenance de cette lettre qui n'est ni datée, ni signée. On ne sait pas d'où vient ce document. Tout ça doit rester au conditionnel* ». Ce n'est pas mon avocat qui dit ça, c'est l'avocat de la famille.

Ce qui n'empêche pas la presse de donner la paternité de cette lettre à Vetea Cadousteau.

Chaque fois, et sans que l'on puisse vérifier quoi que ce soit, la nouvelle se répand dans le public. Là, nous sommes bien obligés de prendre en compte le rôle des médias. C'est bien l'effet pervers de cette rumeur qui m'oblige à intervenir devant vous.

En l'état, je vous demande de vous interroger sur l'origine de cette rumeur. Qui a transmis des informations à l'AFP puis au *Nouvel Observateur* sur le contenu de la saisie. Les avocats de la famille ? Les juges ? Les policiers ? Qui d'autre ayant la possibilité d'avoir accès au dossier ? Et pourquoi cet élément a-t-il été communiqué à la presse ?

La question est intéressante puisque Maître Gatti avait déjà indiqué à la presse qu'une expertise graphologique de cette lettre avait été pratiquée et que Vetea Cadousteau n'en était pas l'auteur. D'ailleurs, Maître Gatti a précisé à l'AFP que l'expertise graphologique n'était pas concluante. En langage d'avocat ça veut dire qu'il s'agit probablement d'un faux.

S'il s'agit probablement d'un faux. Qui en est l'auteur ? Qui avait intérêt à faire un faux ? Qui a intérêt à faire passer un faux pour un vrai ? Pourquoi vient-on perquisitionner chez moi plusieurs années après l'ouverture de l'enquête ? Est-ce qu'on savait qu'on trouverait cette lettre ?

4. Décisions de justice sans que je sois impliqué

Pour ma part, je n'ai pas de réponse. Les seuls éléments de l'enquête ouverte depuis la disparition de JPK en 1997, il y a donc plus de 10 ans, je ne peux les apprécier qu'au travers des médias. Plus exactement, je ne peux les apprécier qu'au travers des déclarations du frère de JPK et de ses avocats à la presse.

Je n'ai aucun moyen d'apprécier ces dires puisqu'ils se font, semble-t-il, sur la base d'éléments versés au dossier d'instruction auquel je ne peux pas avoir accès.

Bien que la disparition de JPK remonte à 1997, bien que des accusations de meurtre aient été proférées à partir de 2004, alors que mon nom a été régulièrement cité depuis cette année là dans la presse, à aucun moment je n'ai été entendu par le juge d'instruction. A aucun moment je n'ai été entendu par les officiers de police judiciaire chargés de l'enquête. A aucun moment, la justice n'a cherché à m'impliquer dans ce dossier.

Je l'ai déjà dit et je le répète, depuis que JPK a disparu il y a 11 ans je n'ai jamais été mis en cause de quelque manière que ce soit par la justice. Bien entendu je n'ai jamais été mis en examen. Le juge d'instruction chargé de l'enquête n'a jamais estimé avoir le moindre élément de présomption contre moi pour m'impliquer de quelque manière que ce soit dans ce dossier.

J'ajoute que, depuis la disparition de JPK, il y a déjà eu 4 décisions de justice sur cette affaire et quatre magistrats instructeurs qui se sont succédés. C'est, je crois si extrêmement rare dans une affaire pour être souligné.

- la première décision, c'est l'ordonnance de non-lieu délivrée par le juge Taliercio dans le cadre de l'enquête ouverte pour rechercher les causes de la disparition de JPK ;
- la deuxième décision, c'est le jugement du tribunal correctionnel de Papeete, relaxant Miri, la compagne de JPK, des poursuites de destruction de preuve, intentées par la mère de JPK ;
- la troisième décision, c'est le jugement du tribunal correctionnel, confirmé en appel, condamnant Vetea Guilloux à de la prison ferme pour faux témoignage.

Parce que le jugement à l'encontre de Vetea Guilloux anéantissait la thèse développée par Philippe Couraud, un complément d'information a été demandé et confié au conseiller Moyer qui a consacré les deux tiers de son temps, assisté d'une cellule de gendarmes à mener l'enquête. Son instruction a duré un an, sans qu'aucun élément nouveau n'apparaisse.

- Dès lors, Philippe Couraud a déposé une nouvelle plainte, mais cette fois du chef d'assassinat. On peut quand même s'étonner de la recevabilité de cette plainte puisqu'il n'y avait aucun élément nouveau. L'enquête a été cette fois confiée au juge Stelmach il y a environ 6 mois, le parquet a pris de façon extrêmement motivée des réquisitions aux fins de non lieu.

Là encore, Philippe Couraud n'était pas satisfait de cette décision et a demandé à la justice un complément d'enquête sur la base de l'affaire du compte japonais de Jacques Chirac. Le juge Stelmach qui, visiblement trouvait qu'on dépassait les bornes a demandé à être dessaisi du dossier qui a été confié au juge Redonnet.

Ce complément d'enquête ne remet toutefois pas en cause le non-lieu du précédent juge, ni la pertinence de son jugement. Il n'y a qu'une investigation supplémentaire sur l'histoire de ce compte japonais.

5. Une demande d'audition par le juge refusée

Depuis la disparition de JPK, il y a donc eu quatre décisions de justice sans que je sois impliqué.

Je n'ai été mis en cause dans cette affaire, au travers des médias, que par des personnes qui y trouvaient, soit un intérêt politique, soit un intérêt personnel. Les seuls qui profèrent des accusations, contre moi ou d'autres personnes qui ont été citées, c'est aujourd'hui Philippe Couraud et ses avocats.

Je trouve tout à fait extraordinaire que mon nom soit régulièrement cité dans la presse comme étant l'instigateur de ce qui est rapporté comme un crime odieux, sans que les autorités judiciaires n'aient jamais songé ne serait-ce qu'à recueillir mon témoignage.

Aujourd'hui, et parce que cette campagne de presse calomnieuse rejailit gravement sur ma famille, j'avais décidé de me donner les moyens d'y mettre un terme.

C'est pourquoi j'ai demandé à mon avocat, le 14 janvier, de saisir le juge d'instruction en charge de ce dossier afin qu'il m'entende sous le statut de témoin assisté.

Selon le code de procédure pénale, le juge d'instruction peut en effet accorder ce statut à toute personne mise en cause par la famille de la victime.

Or, le juge a fait savoir vendredi dernier à mon avocat qu'il refusait, en l'état du dossier, de m'entendre dans cette affaire. Qu'il refusait de m'accorder le statut de témoin assisté.

Je ne suis pas juriste, mais si le juge avait des éléments de nature à me mettre en cause, même de manière marginale, il m'aurait bien évidemment entendu. Mais il refuse de m'entendre, alors même que je lui ai fait savoir que j'étais prêt à être auditionné quel que soit le statut et la procédure pour laquelle il opterait.

Il est vrai que Philippe Couraud se garde bien, devant le juge, de me mettre en cause. Ce qui permet au juge de refuser mon audition puisque, nulle part et par personne, je suis mis en cause dans le cadre de l'instruction. Philippe Couraud préfère déverser son fiel par médias interposés sachant que je n'ai pas la possibilité de me défendre utilement. Je n'aurais pas, hélas, la possibilité de me battre avec les mêmes armes que ceux qui me calomnient.

CONCLUSION

J'ai essayé de démontrer que les médias honnêtes sont, au même titre que moi, victimes d'une manipulation. Maintenant, et comme la justice n'estime pas nécessaire de m'impliquer dans cette affaire, j'ai décidé de me battre avec d'autres armes face à ceux qui continueront à me mettre en cause sans discernement.

Je n'aurai d'autre choix que de saisir les juridictions compétentes pour que cessent ces comportements déshonorants. Je l'ai fait à l'encontre de *France 3*, je l'ai fait à l'encontre de l'AFP et d'Erick Monod, ainsi que de Philippe Couraud pour les propos qu'il tient, je l'ai fait à l'encontre de *Tahiti Pacifique*, et j'entends le faire à l'encontre des articles les plus récents, tant au niveau national que local.